

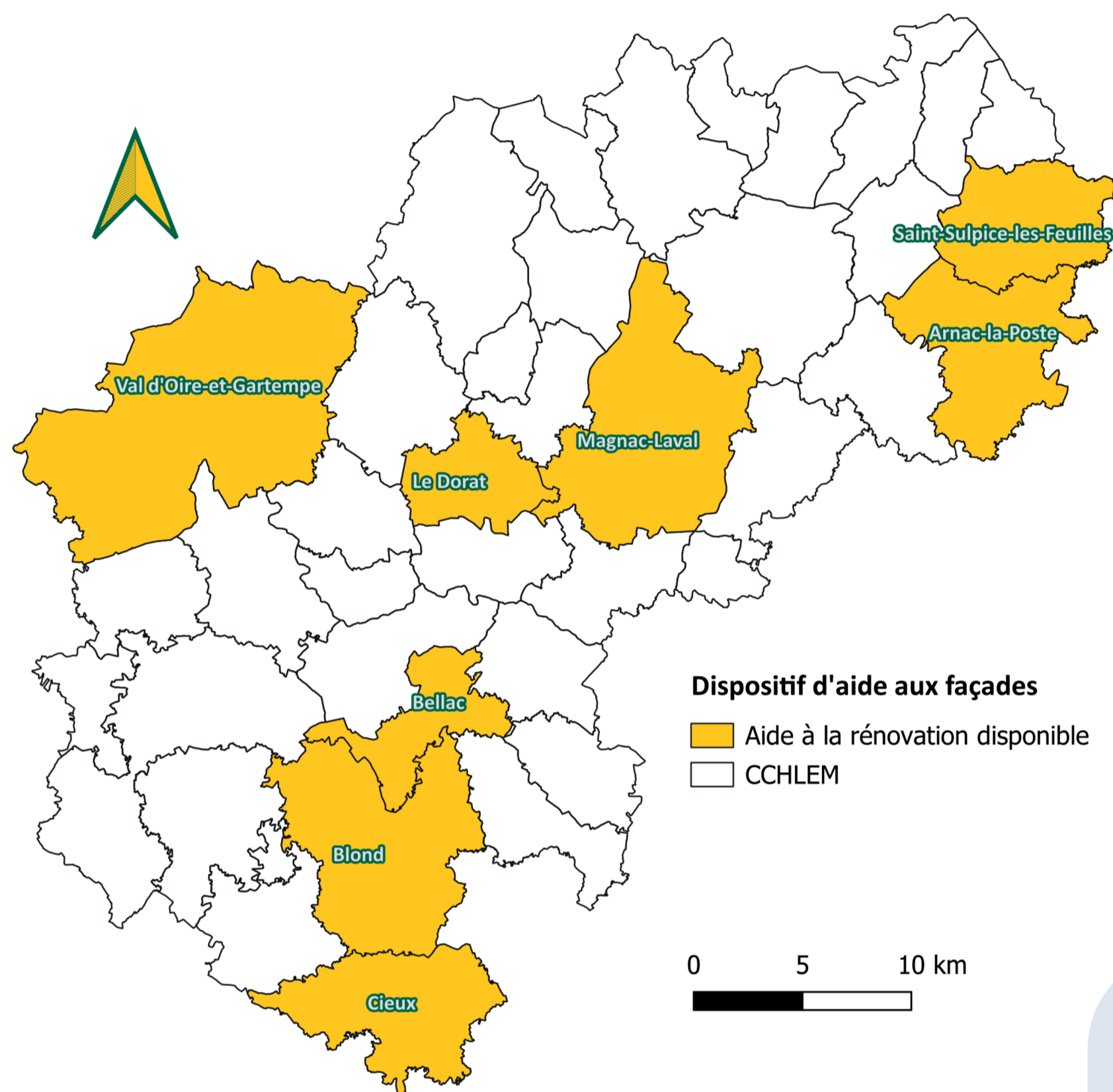
# AIDE À LA RÉNOVATION DES FAÇADES

## VALORISEZ VOTRE PATRIMOINE !



Vous vivez, possédez un bien ou dirigez une entreprise ici ?  
Bénéficiez de notre **programme de rénovation des façades**  
et participez à la revitalisation de nos centre-bourgs historiques !

Pour **redonner vie** aux centre-bourgs, la CCHLeM et les communes partenaires proposent une **aide à la rénovation des façades**, dans une démarche de **revitalisation globale** des centre-bourgs.



### Comment faire une demande d'aide ?

En prenant contact avec le service habitat de la CCHLEM et le CAUE 87 qui est notre architecte-conseil.

### Qu'est-ce que c'est ?

Ce dispositif est destiné à fournir un soutien financier pour la rénovation des façades des **immeubles d'habitation privés** ainsi que des **vitrines commerciales**.

En collaboration avec les communes, nous nous engageons à embellir les centre-bourgs et à accroître leur attractivité.

Le financement couvre **40 %** d'un montant maximum de **15 000 € HT** de travaux éligibles par façades **visibles depuis l'espace public**.

### Quelles sont les conditions d'éligibilité ?

- Les immeubles de **plus de 15 ans** qui n'ont pas été rénovés au cours des 10 dernières années ;
- Les travaux doivent être réalisés conformément **aux règles et au cahier des charges** de l'opération ;
- S'engager à entreprendre les démarches nécessaires en **matière d'urbanisme** et à respecter les **éventuelles prescriptions**.

**Pour plus d'informations ou pour déposer un dossier, contactez :**



Bellac - Le Dorat

Lucas **FERRIER** - Chargé de Mission Petites Villes de Demain

Tél : 06 79 31 06 16

Mail : habitat@cchlem.fr



Autres communes

Jean-Mari **GAINCHE** - Responsable du service Urbanisme

Tél : 05 55 60 09 99

Mail : habitat@cchlem.fr